



Le Chef de l'Etat anime une séance de moralisation à l'endroit du corps de la justice



Ce mardi 24 août 2021 à Bujumbura, la capitale économique du Burundi, le Président de la République et Magistrat Suprême SE Evariste Ndayishimiye a animé une séance de moralisation sur la bonne gouvernance et le patriotisme à l'intention du corps de la justice Burundaise, dans le but de voir comment améliorer les prestations dans ce domaine, surtout qu'il s'est déjà avéré que ce secteur est gangrené par beaucoup de maux et imperfections notamment en rapport avec la corruption, les malversations économiques, etc. C'était une rencontre de haut niveau qui a vu la participation de l'Ombudsman de la République, Hon. Edouard Nduwimana, le Ministre de la Justice, les magistrats, les notaires, les membres du barreau, les cadres et hauts cadres œuvrant dans le domaine de la justice, les magistrats des différentes cours et tribunaux et autres fonctionnaires œuvrant dans ce domaine, qui s'étaient rassemblés dans les enceintes du Lycée Nyakabiga en Mairie de Bujumbura.

Dans cette séance qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne de moralisation entamée depuis quelques mois par le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye à l'intention des différentes catégories socio-professionnelles de la population burundaise, le Numéro Un Burundais a demandé aux participants de s'inspirer du droit traditionnel, de la morale, de la vertu et la vie sociale de nos ancêtres et dans d'autres sources normatives, des comportements axés sur le vécu quotidien afin de pouvoir redorer l'image de la justice burundaise.

En tant que Magistrat Suprême, Son Excellence Evariste Ndayishimiye leur a rappelé qu'ils jouent le rôle de garants d'une justice équitable. Il a insisté sur l'esprit patriotique qui devrait animer tous les magistrats Burundais, pour qu'ils ne se rendent pas complices d'une quelconque injustice sociale. Il les a également invités à s'y investir pour satisfaire toute la population qui a beaucoup d'indignations aujourd'hui, surtout par rapport à la difficulté d'accès à une justice équitable, les retards dans la mise en application des juridictions où il s'avère plus qu'urgent de mener une réforme profonde de ce secteur.

Le Chef de l'Etat a également fait savoir que le Burundi regorge de beaucoup de potentialités pour un relèvement économique. Il a appelé les

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'Etat anime une séance de moralisation à l'endroit du corps de la justice

1

Ouverture de la réunion du comité central du parti CNDD-FDD

2

Le Président du Sénat apprécie les prestations des Sénateurs

5

Tenue de la 10^{ème} Session ordinaire du Conseil d'Administration du CERDOTOLA

6

La coopération entre le Burundi et la Chine est très fructueuse, selon une responsable burundaise

7

Communiqué de Presse no 24 de la Réunion Conseil des Ministres du Mercredi 25 Août 2021

9

membres du corps de la justice Burundaise à savoir bien servir le peuple, le seul véritable détenteur du pouvoir. Pour garantir une bonne gouvernance au Burundi, le Chef de l'Etat a également fait savoir qu'il s'est engagé, au nom du Peuple qui l'a mandaté, à sévir contre toute forme de corruption et de malversations économiques. Afin de pouvoir garantir cette démarche plus sûre vers un développement socio-économique durable, il a appelé tous les membres du corps de la justice à bannir à jamais la corruption et autres infractions connexes.

Avant de clôturer cette séance de moralisation, le Père de la Nation a recueilli les doléances de certains des membres du corps de la justice burundaise qui ont exprimé leurs préoccupations et leurs souhaits. Son Excellence Evariste Ndayishimiye les a encouragés et a promis de rester à leur côté. Il les a enfin invités à travailler en synergie pour promouvoir une juste équitable qui répond énormément aux attentes de toute la population. (www.presidence.gov.bi)

Ouverture de la réunion du comité central du parti CNDD-FDD



mer et prier Dieu, prier pour le pays et ses dirigeants, prier pour la réussite des projets et programmes du pays, aimer le travail. Un bon leader doit avoir une responsabilité parentale envers la population. Les leaders issus du CNDD-FDD sont appelés à rester humbles, à accepter les conseils et à apprendre des autres. Ils doivent être serviables et solidaires et gagner la confiance de la population, a martelé Honorable Réverien Ndikuriyo Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD.

Le parti CNDD-FDD a ouvert jeudi, le 26 août 2021, une réunion du Comité central qui durera deux jours à Buye en commune Mwumba de la province Ngozi. Le Président de la République et Président du Conseil des sages Son Excellence Evariste Ndayishimiye a également pris part à cette réunion. A l'ouverture de la réunion, le Secrétaire Général du parti Honorable Réverien Ndikuriyo a précisé que c'est une occasion d'évaluer le pas franchi depuis les dernières élections.

Après avoir évalué les réalisations enregistrées depuis les élections, le comité central va se fixer sur les étapes suivantes pour atteindre les objectifs que le parti au pouvoir s'est fixés en matière de développement. Le Secrétaire Général du CNDD-FDD appelle les leaders du parti à réaliser des oeuvres qui honorent leur parti. Pour gagner ce pari les leaders issus du CNDD-FDD doivent respecter certains principes. Le leaders doit respecter le principe de la primauté du Tout-puissant, ai-

Le Chef de l'Etat et Président du Conseil des sages a prodigué des conseils aux membres du Comité central. Il s'est réjoui de la tenue de cette réunion car le comité central du parti CNDD-FDD est l'organe qui prend de grandes décisions et est garant de la mise en œuvre des projets et programmes du parti et du pays, adoptés pour le développement et le bien être de la population.

A la veille de la réunion du Comité central du parti CNDD-FDD qui se tient le jeudi et le vendredi à Ngozi, tous les participants se sont fait dépister du Covid 19. Madame Nancy Ninette Mutoni, Porte-parole de ce parti indique que ce dépistage est organisé pour permettre à chacun de connaître son état de santé. C'est aussi une façon de respecter les conseils des professionnels de la santé par rapport à la pandémie COVID19. Ce comité central du CNDD-FDD comprend une centaine de membres.

(www.rtnb.bi)

La Première Dame appelle à une forte mobilisation pour soutenir le Programme National d'Alimentation Scolaire



Au cours d'une séance de restitution des leçons apprises sur le programme scolaire d'alimentation intégrée du Bénin, ce mardi 24 août 2021, la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye et Présidente de l'OPDAD a appelé à une forte mobilisation pour appuyer le programme national d'alimentation scolaire au Burundi.

Elle exhorte les Burundais à apprendre du Bénin qui enregistre une forte implication du gouvernement, des communautés locales et des partenaires techniques et financiers: " Je saisis cette occasion pour interpeller la population à s'approprier du programme national d'alimentation scolaire, en particulier les parents des élèves, en contribuant avec le peu de moyens qu'ils ont. Nous ne pouvons pas toujours compter sur l'appui financier des partenaires alors qu'on est capable. Il est grand temps d'agir."

Par ailleurs, Son Excellence la Première exhorte les responsables du Ministère de l'Education Nationale

à redynamiser le système des jardins scolaires pour qu'ils contribuent aussi à la pérennisation de ce programme.

Le programme national d'alimentation scolaire au Burundi ne couvre pas toutes les écoles du pays, faute de moyens suffisants, à cela s'ajoutent le vol des vivres et une faible contribution des communautés locales, a révélé Mr Liboire Bigirimana, Directeur National des Cantines Scolaires à travers une présentation faite sur l'état des lieux. Il a ajouté que cette année il est prévu de nourrir 660.000 écoliers pour un budget de 14.543.110 de Dollars Américains.

Malgré l'insuffisance de moyens, le programme national d'alimentation scolaire au Burundi s'est développé depuis que la Première Dame est devenu sa marraine", a indiqué M Housainou Taal, Représentant du Programme Alimentaire Mondial, qui a réaffirmé l'engagement de cette organisation à soutenir le programme national d'alimentation scolaire afin de continuer à intervenir dans la lutte contre la malnutrition.

Au cours des échanges, les participants ont vivement salué le leadership de Son Excellence la Première Dame dans la lutte contre la malnutrition au Burundi et particulièrement pour la promotion du programme national d'alimentation scolaire. Ainsi, la Banque Mondiale et certaines organisations internationales comme la Banque Africaines pour le Développement (BAD) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) se sont engagées à apporter leur soutien.

(www.presidence.gov.bi)

La Première Dame exhorte les parents à inculquer des valeurs de valorisation du travail à leurs enfants



Alors qu'elle procédait au lancement officiel des activités de la Société Bene Ntare, ce mercredi 25 août 2021 à Bujumbura, la Première Dame, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a demandé aux parents d'inculquer les bonnes valeurs relatives à la valorisation du travail à leurs enfants.

" Je saisis cette occasion pour interpeller les parents à développer l'amour du travail chez leurs enfants afin de leur permettre d'établir une base solide pour leur vie.", a laissé entendre la Première Dame tout en annonçant qu'il est temps d'arrêter les paroles en l'air mais plutôt de passer à l'action.

La Société Bene Ntare créée le 1 juillet 2020 regroupe environ 500 jeunes de talents variés qui exercent différents métiers dans l'objectif de promouvoir leur autonomisation économique et de contribuer au développement du pays, a révélé la Président Directeur Général de la Société Mademoiselle Ndayishimiye Keza Navie Quetsia. La fille de Son Excellence le Président de la République a ajouté que cette société qui offre des services divers compte concentrer son énergie dans la fabrication des produits d'exportation qui feront entrer les devises au pays et qui vont également contribuer au rayonnement du Burundi dans le concert des nations.

Le lancement des activités de la Société Bene Ntare a été marqué par la visite des bureaux et l'exposition

des produits et services qui sont offerts au public. En effectuant cette visite guidée, Son Excellence la Première est passée encourager d'autres jeunes regroupés dans les sociétés Maison d'Orientation et Facilitation des Ventes (MOFAV Burundi) et Let Company qui se sont également données pour mission d'exploiter leurs talents afin de se créer un avenir meilleur. Elle en a profité pour y acheter quelques articles pour faire la promotion de leurs produits.

Vous saurez qu' en guise d'encouragement, SE la Première Dame a offert un don de 2 machines à coudre à la Société Bene Ntare dans le cadre de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique en vue de soutenir cette jeune génération ayant un avenir prometteur. (www.presidence.gov.bi)

Une session ordinaire du conseil d'administration du CERDOTOLA se tiendra à Bujumbura du 24 au 27 août 2021



Le mardi 24 août 2021, au nom de Son Excellence M le Président de la République, SE le Vice-Président Ir Prosper BAZOMBANZA a reçu en audience, au Palais Présidentiel NTARE HOUSE, le Secrétaire Exécutif du Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines (CERDOTOLA), Mr Charles BINAM BIKOI. Ils ont échangé sur les voies et moyens de renforcer les relations entre le CERDOTOLA et le Burundi.

Le Secrétaire Exécutif a dit qu'il vient aussi pour une

session ordinaire du Conseil d'administration du CERDOTOLA qui se tient à Bujumbura au cours de la période du 24 au 27 août 2021.

Le CERDOTOLA a été créé en 1977 par les Etats de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. A cet effet, le Secrétaire Exécutif a indiqué que l'organisation a atteint l'âge de la maturité, que les opportunités de travailler ensemble existent et que l'apport des burundais est nécessaire. Il souligne également que l'Afrique est dans la reconquête de sa dignité par l'appropriation et la valorisation de son patrimoine, de sa culture et de sa langue.

Prenant la parole, le Vice-Président de la République a, quant à lui, commencé par souhaiter la bienvenue au secrétaire Exécutif du CERDOTOLA dans notre pays. Il a ajouté que grâce à la paix et la sécurité qui règnent sur tout le territoire national, le CERDOTOLA a fait le choix de tenir sa session du conseil d'administration au Burundi. Il a affirmé également que le Burundi est bien disposé à appuyer le projet de construction du bureau régional et d'une maison dédiée à la culture au Burundi. (www.presidence.gov.bi)

Le Premier Ministre de la République du Burundi lance officiellement le salon industriel

Le Premier Ministre CPG Alain Guillaume Bunyoni a procédé jeudi, le 26 août 2021, aux cérémonies de lancement officiel du salon Industriel 4ème édition, organisé par l'association des industriels du Burundi.

Ce salon industriel était marqué par des expositions de produits, de savoir et de technologie sous le thème: «un secteur industriel dynamique et responsable engagé dans l'accroissement des exportations et créa-

tion d'emplois ».

Le Président de l'Association des Industriels du Burundi(AIB) Monsieur Olivier Suguru a précisé qu'à part l'exposition dans ce salon, des produits fabriqués au Burundi, les participants vont suivre des conférences en rapport avec les exportations et la création d'emplois pour les jeunes.

Monsieur Olivier Suguru a fait savoir qu'au terme des 3 jours que durera ce salon industriel 4ème édition, des solutions à certains défis seront proposées mais d'autres ne trouvent pas de réponses, entre autres le manque de main d'œuvre qualifiée, l'absence de créativité, le défaut de certification des produits burundais, a indiqué Monsieur Olivier Suguru.

Le Président de l'AIB lance un appel vibrant aux autorités du pays pour une réforme profonde et structurelle du Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN) en vue de son harmonisation avec les autres bureaux de l'EAC à l'instar de l'Office Burundais des Recettes (OBR), la vulgarisation et l'appropriation des lois sur la contrefaçon et la propriété industrielle.

Le Premier Ministre CPG Alain Guillaume Bunyoni a



indiqué dans son discours, que ce salon industriel 4ème édition offre un cadre approprié aux entreprises burundaises de partager leurs expériences et d'établir des partenariats avec d'autres entreprises de la sous région suivant le principe gagnant- gagnant, a précisé le Premier Ministre. Il exhorte les industriels burundais

à fabriquer des produits de bonne qualité pour les rendre compétitifs sur le marché sous régional, continental et même mondial.

Le Premier Ministre CPG Alain Guillaume Bunyoni a fait savoir que le gouvernement du Burundi ne ménagera aucun effort pour développer le secteur industriel. Il a appelé à cet occasion les industriels burundais à user de leur savoir faire pour que le Burundi, la région ainsi que le monde entier soit inondé de produits fabriqués au Burundi.

A cet occasion du lancement officiel de ce salon industriel 4ème édition, le Premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni a visité les stands des différents produits industriels. Les industries qui se sont distinguées ont reçu des trophées. Il s'agit de Savoror, Rudipaints et Azam. (www.rtnb.bi)

Le Président du Sénat apprécie les prestations des Sénateurs



Le Sénat burundais a célébré, le mercredi 25 août 2021, à Gitega, la capitale politique, son 1er anniversaire à l'œuvre pour son mandat 2020-2025. Les cérémonies ont vu la présence de l'ancien Président du Sénat Honorable Réverien Ndikuriyo, l'actuel Secrétaire Général du parti au pouvoir CNDD-FDD ainsi que d'autres invités de marque.

Dans son message de circonstance, le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a



remercié le Seigneur qui l'a gardé durant l'année qui vient de s'écouler ainsi que les membres du Sénat et son personnel. Il s'est réjoui de la bonne collaboration qui existe entre les Sénateurs et les Cadres du Sénat, ce qui facilite la bonne marche des activités de cette institution.

Le Président du Sénat a apprécié les prestations des Sénateurs durant la période d'une année écoulée. Pour encourager la participation des Sénateurs de la

tenue des séances des questions orales, il a suggéré qu'au moins cinq questions orales soient adressées aux membres du Gouvernement par session ordinaire. En tant qu'invité d'honneur aux cérémonies du 1er anniversaire à l'œuvre du Sénat 2020-2025, l'ancien Président du Sénat Honorable Réverien Ndikuriyo et Secrétaire Général du CNDD-FDD, a encouragé le Sénat

dans son travail de recherche de la vérité en rapport avec les événements de 1972, afin de réconcilier les burundais.

Dans l'avant-midi, les Sénateurs avaient visité les failles des Allemands de Nyakazu et les chutes de Karera en province Rutana. (www.rtnb.bi)

Tenue de la 10^{ème} Session ordinaire du Conseil d'Administration du CERDOTOLA



Le 26 Août 2021, le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a procédé à l'ouverture des travaux de la 10^{ème} Session ordinaire du Conseil d'Administration du Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines (CERDOTOLA). Cette Session était organisée du 24 au 28 Août 2021 à Bujumbura.

Dans son mot de circonstance, l'Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a remercié vivement le Secrétariat Exécutif du CERDOTOLA qui a choisi de tenir cette 10^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CERDOTOLA au Burundi. Il a fait savoir que c'est un témoignage éloquent que de la confiance que cette institution place au Burundi ce qui est évident car le Burundi a contribué à la bonne marche du CERDOTOLA dont il est membre fondateur depuis sa création en 1977.

Les travaux de cette 10^{ème} Session ordinaire du Conseil d'Administration du Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines (CERDOTOLA) ont continué à huis clos.

Parmi les grandes conclusions de cette 10^{ème} Session ordinaire du Conseil d'Administration du Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines (CERDOTOLA) est la résolution d'établissement au Burundi d'un bu-

reau régional du CERDOTOLA pour l'Afrique Australe et l'Afrique de l'Est.

Parlant de la résolution qui venait d'être annoncée, le Secrétaire Exécutif du CERDOTOLA, Monsieur Charles BINAM BIKOI a félicité le Burundi, et a laissé entendre que le temps est venu pour construire ensemble les dynamiques afin d'avoir de bons résultats.

Quant au Ministre de l'Education Nationale et de Recherche Scientifique Dr François HAVYARIMANA qui a clôturé les travaux de cette 10^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration, il a fait savoir que le



Gouvernement du Burundi se dit comblé et honoré par la tenue à Bujumbura de cette session, dont l'importance n'est plus à démontrer pour soutenir la croissance des pays membres. Il a enfin remercié, au nom du Gouvernement du Burundi, le Conseil d'Administration du CERDOTOLA pour la résolution portant implantation du bureau régional au Burundi. Rappelons que les participants aux travaux de la 10^{ème} Session ordinaire du Conseil d'Administration du Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines (CERDOTOLA) ont, le 25 août 2021, commencé par une excursion à l'intérieur du pays où ils ont visité la source du Nil à Bururi et les Chutes de Karera à Rutana. (**Rédaction-MAECD**)

La coopération entre le Burundi et la Chine est très fructueuse, selon une responsable burundaise

La coopération entre le Burundi et la Chine, établie en décembre 1963 et renforcée en octobre 2000 avec la création du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA), est "très fructueuse", a indiqué une haute responsable burundaise dans une récente interview exclusive accordée à Xinhua.

"La coopération entre le Burundi et la Chine est très fructueuse, car c'est une coopération gagnant-gagnant", a déclaré Inès Sonia Niyubahwe, directrice de la communication et porte-parole du ministère burundais des Affaires étrangères et de la Coopération au développement (MAECD).

Selon Mme Niyubahwe, le Burundi a bénéficié de plusieurs appuis chinois multiformes dans le cadre du FCSA depuis sa création en octobre 2000 à Beijing.

Dans le secteur agricole, la Chine a envoyé, particulièrement, des experts agronomes de haut niveau au Burundi, a-t-elle indiqué, rappelant l'envoi dans son pays, en 2012, de cinq experts agronomes et interprètes chinois afin de contribuer au renforcement des capacités de l'agriculture locale sous l'égide du ministère burundais de l'Agriculture et de l'Élevage.

Ces experts agronomes chinois pour les spécialités telles que la zootechnie, la fertilisation, l'aquaculture, la pisciculture, la médecine vétérinaire et la mécanisation agricole, ont fait des contributions à la lutte contre la famine et à l'éradication de la pauvreté au Burundi.

La coopération bilatérale dans ce secteur est matérialisée, entre autres, par le centre de démonstration des technologies agropastorales situé dans la province de Bubanza, dans l'ouest du Burundi. Ce projet, lancé en 2015 avec le financement de la Chine et doté d'une superficie de quatre mille mètres carrés, comprend des zones de démonstration pour l'agriculture, l'élevage et la transformation agro-alimentaire. Il contribue beaucoup à la lutte contre la pauvreté au Burundi.

Quant au secteur énergétique, la Chine a soutenu le



Burundi dans la construction de la centrale hydroélectrique sur le fleuve de Ruzibazi, dans la province de Bujumbura, dont les travaux ont démarré le 20 septembre 2019 et ont déjà enregistré de bonnes avan-

cées à ce jour, a indiqué Mme Niyubahwe.

En outre, a-t-elle ajouté, la Chine a conclu avec le gouvernement burundais un accord pour offrir une assistance technique pour l'opération de trois centrales hydroélectriques érigées sur trois rivières burundaises, à savoir Mugere, Ruvyironza et Gikonge.

La Chine a également accepté de former des techniciens burundais en matière de maintenance des barrages et de fournir des pièces de rechange et des équipements pour ces projets.

Quant à la santé, Mme Niyubahwe a indiqué que la coopération entre son pays et la Chine est très bonne, notamment avec l'envoi au Burundi de missions d'experts médicaux chinois, y compris des ophtalmologues, pour "réaliser des campagnes de chirurgie de la cataracte".

Le gouvernement chinois a aussi envoyé des experts médicaux en radiologie, en chirurgie, et fourni des équipements médicaux de laboratoire au Burundi.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, le gouvernement chinois a fait don au gouvernement burundais de matériels médicaux composés notamment d'intrants de quits de diagnostic et de protection individuelle, a noté Mme Niyubahwe.

De plus, le gouvernement chinois a également organisé une vidéo-conférence à l'intention des experts sino-africains sur les renforcements de "capacités multiformes" dans la lutte contre cette pandémie.

Pour Mme Niyubahwe, il y a lieu d'espérer que les perspectives de la coopération entre le Burundi et la Chine "s'annoncent très prometteuses" dans les années à venir. ([www. French.xinhuanet.com](http://www.French.xinhuanet.com))

La Ministre du Commerce du Transport, de l'Industrie et du Tourisme encourage les promoteurs d'industries



économique de la région, a expliqué le promoteur de la société ELAGA.

Et d'ajouter que cette société soutient les agriculteurs dans la culture, la transformation, la commercialisation et la vente de patchouli et de poissons, en

La Ministre du Commerce, des Transports, de l'Industrie et du Tourisme Madame Capitoline Niyonizigiye a effectué le mardi 25 août 2021, une visite de travail à l'entreprise d'Élevage, Agriculture et Aquaculture (ELAGA) spécialisée dans la culture et la transformation du Patchouli organic oil et de l'aquaculture sur la colline Mvugo en commune Nyanza-Lac de la province de Makamba.

Selon Monsieur Albert Ndereyimana, promoteur d'ELAGA, cette société a été créée en 2012 pour contribuer au développement durable du secteur agro-industriel dans le Burundi rural, en mettant en œuvre des activités économiques qui se concentrent principalement sur l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture. Cette société intervient également dans les domaines de l'environnement, l'irrigation, l'agro-business, l'évaluation de projets, la réhabilitation, l'adduction d'eau et l'assainissement, les projets hydro-agricoles, l'aménagement du territoire et la formation, a-t-il ajouté.

M. Albert Ndereyimana a aussi fait savoir que les principaux projets d'ELAGA sont la production de patchouli et la pisciculture qui impliquent la population burundaise afin de stimuler l'entrepreneuriat pour réduire la pauvreté.

Il a souligné que le patchouli est une culture de rente, les agriculteurs burundais ne le consomment pas eux-mêmes, mais le vendent à des coopératives pour gagner de l'argent. A leur tour, ces coopératives vendent les feuilles de patchouli à ELAGA, qui sont transformées en huiles essentielles à des fins d'exportation. En vendant ces feuilles, les agriculteurs obtiennent des revenus qui peuvent être dépensés pour l'achat d'autres produits, ce qui contribue à améliorer la situation

développant une chaîne de valeur durable composée de collaborateurs, de clients, de partenaires et de la communauté locale.

Actuellement, ELAGA opère dans cinq provinces du Burundi mais il est ambitionné de s'étendre à d'autres provinces, afin de devenir une référence nationale pour le développement du monde rural.

La Ministre du Commerce, des Transports, de l'Industrie et du Tourisme Madame Capitoline Niyonizigiye a encouragé le promoteur D'ELAGA Monsieur Albert Ndereyimana qui a répondu à l'appel du Gouvernement du Burundi de monter des industries de transformation car, dit-elle, aucun pays du monde ne s'est développé sans collaborer avec les promoteurs d'industries, cela en vue d'augmenter une production destinée à l'exportation pour rentrer des devises au pays.

La Ministre en charge de l'industrie Madame Capitoline Niyonizigiye salue la contribution de la société ELAGA pour le développement de la population environnante car cette société compte plus de 200 employés et plus de 1500 ménages cultivent le patchouli qu'ils vendent à ELAGA via les coopératives. Au niveau du pays, cette société va contribuer à la rentrée des devises dans le pays, a conclu la Ministre du Commerce, des Transports, de l'Industrie et du Tourisme Madame Capitoline Niyonizigiye .

(www.rtnb.bi)

Cinq médias bénéficient d'une autorisation d'émettre



Le conseil National de la Communication (CNC) a tenu les mardi et mercredi, du 24 au 25 août 2021, une assemblée plénière ordinaire.

re. Au terme de cette assemblée, 5 médias ont bénéficié d'un agrément d'émettre. Il s'agit de la radio Burundi discovery, Burundi news publications TV, IngoTV, radio Iteka FM et radio Black Bingo Entertainment. Cette nouvelle a été communiquée par le Vice-président du CNC Monsieur Laurent Kaganda.

A la question de savoir la décision prise concernant d'autres médias sous sanctions notamment la radio BBC et la voix d'Amérique, le Vice Président du CNC Monsieur Laurent Kaganda a fait savoir que le CNC est en contact avec les Représentants de ces médias et que les entretiens vont bon train.

(www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°24 DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DU MERCREDI 25 AOUT 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 25 août 2021, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 23 août 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature**, présenté par la Ministre de la Justice.

La Constitution de la République du Burundi prévoit la mise en place d'un organe en matière de justice, dénommé « Conseil Supérieur de la Magistrature » dont la présidence est assurée par le Président de la République en sa qualité de Magistrat Suprême.

Les missions et les attributions assignées à cet organe sont précisées dans la loi organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant modification de la loi organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Cette loi prévoit un Secrétariat Permanent pour appuyer le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Le décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant réorganisation des services de la Présidence de la République, quant à lui, place le Secrétariat Permanent du

Conseil Supérieur de la Magistrature, parmi les administrations spécialisées relevant de la Présidence de la République.

Ce projet de décret vient préciser comment ce Secrétariat Permanent va fonctionner.

Le Secrétaire permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature est appelé à coordonner les activités du Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Parquets. Il est placé sous l'autorité directe du Président de la République

Le Secrétariat Permanent du Conseil de la Magistrature est composée de trois cellules spécialisées chargées respectivement de la bonne administration de la justice et de la lutte contre l'impunité, de la discipline et de la carrière des magistrats, et enfin des affaires administratives et des finances.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté ce projet avec entre autres observations de :

- Préparer une note de présentation de ce projet de décret ;
- Combiner ou mettre sous le même chapitre les dispositions qui traitent un même sujet ;
- Bien cadrer le champ d'action du Conseil Supérieur de la Magistrature en ce qui concerne les décisions judiciaires car il n'intervient que pour les recours sur les décisions coulées en force de chose jugée ;
- Préciser que le Secrétariat Permanent fait des propositions au Conseil Supérieur de la Magistrature et non au Gouvernement.

Les Ministres en charge de la Justice, de l'Intérieur et de l'Education Nationale vont appuyer dans la finalisation de ce texte.

2. Projet d'ordonnance ministérielle portant cadre de gestion participative des aires protégées au Burundi, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Les aires protégées ont été créées mais leur gestion utilisaient des méthodes qui excluaient les populations locales, d'où la naissance des conflits autour de ces aires protégées.

Pourtant, les communautés locales sont les premières à exercer des pressions sur les ressources des aires protégées pour satisfaire leurs besoins multiples, dont la recherche du bois de chauffage, la recherche des plantes médicinales et des ressources alimentaires.

La coordination des actions de gestion des aires protégées incombe à l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement au regard de ses missions, mais il ne saurait le faire seul sans la participation des autres partenaires, notamment l'administration locale, les populations locales, etc..

Pour faire face aux lacunes constatées, la loi n°1/10 du 30 mars 2011 portant création des aires protégées au Burundi indique le mécanisme de participation et d'engagement des parties prenantes dans la gestion des aires protégées existantes et futures. Elle prévoit aussi la mise en place d'un comité d'appui pour chaque aire protégée.

Cependant, certaines aires protégées n'ont pas de comité d'appui, et même pour celles qui en ont, leur mise en place et leur organisation ne sont pas uniformes.

Ce projet d'ordonnance vient uniformiser le mode de gestion des aires protégées en fixant un cadre de gestion participative. Il institue un comité d'appui composé d'agents de l'organe en charge des aires protégées, d'agents de l'administration locale et des représentants élus des populations riveraines.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandations de :

- Eviter l'utilisation du terme « autochtone » dans le texte car il crée des confusions avec risque de singulariser une partie de la population ;
- Préciser que l'organe chargé de la protection des aires protégées est l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement « OBPE » ;
- Utiliser le terme « protection des aires » au lieu de « conservation des aires protégées » pour éviter la confusion dans l'interprétation.

3. Projet d'ordonnance ministérielle portant réglementation des droits d'usage des ressources biologiques dans les aires protégées et d'autres milieux naturels, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Actuellement, il est de plus en plus admis que toute initiative de conservation de la diversité biologique qui ne prend pas en compte les droits, les besoins, les intérêts des communautés locales est vouée à l'échec.

En effet, beaucoup d'aires protégées sont créées sur les territoires ancestraux de ces communautés, desquelles elles ont souvent été expulsées.

La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure et selon quelles modalités les droits coutumiers et les pratiques traditionnelles des communautés locales peuvent être reconnues dans le cadre de la gestion des aires protégées au Burundi.

La loi n°1/10 du 30 mai 2011 portant création des aires protégées au Burundi a prévu la promotion des droits d'usage, mais cette promotion n'est possible qu'à travers une réglementation adéquate qui tient compte de la situation réelle des usagers et des ressources biologiques concernées par le droit d'usage.

Ce projet d'ordonnance est proposé dans ce cadre, et fixe notamment les principes généraux pour la gestion des ressources biologiques des aires protégées et des milieux naturels, les conditions d'exercice des droits d'usage, les outils indispensables pour l'exploitation rationnelle des ressources biologiques faisant objet de droit d'usage et les mécanismes de contrôle, etc.

A l'issue des échanges, le projet d'ordonnance a été adopté avec entre autres recommandations de :

- Prévoir une exception en ce qui concerne les activités de recherche, pour le principe préleveur- payeur à appliquer à toute activité liée au prélèvement de ressources génétiques ou biologiques, ;
- Prévoir une zone tampon avant l'aire protégée où des activités peuvent être exercées;
- Faire approuver les annexes par le Ministre en charge l'Environnement avant leur signature par le Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement ;
- Enrichir la liste des ressources biologiques concernées et écrire leurs noms en Kirundi ;
- Préciser que les annexes font partie intégrante du texte.

4. Projet d'ordonnance ministérielle portant réglementation de la gestion des espèces exotiques envahissantes, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Les espèces envahissantes constituent l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité.

Ces menaces prennent différentes formes et ont des incidences sur les espèces indigènes et sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

Les espèces exotiques envahissantes peuvent également avoir un effet néfaste important sur la santé humaine et sur l'économie.

Compte tenu du fait que de nouvelles espèces exotiques envahissantes sont susceptibles d'être introduites à tout moment au Burundi et que les espèces déjà présentes se propagent et élargissent leur aire de répartition, il est urgent de prendre des mesures pour arrêter leur propagation.

La loi n°1/10 du 30 mai 2011 portant création des aires protégées au Burundi prévoit déjà que le Ministère ayant la conservation de la nature dans ses attributions prend les mesures nécessaires en vue d'empêcher l'introduction des espèces exotiques qui menacent les écosystèmes.

Ce projet d'ordonnance est proposé comme un texte d'application de cette loi.

Après analyse, le projet a été adopté avec entre autre recommandation de retravailler le tableau annexe au projet concernant les espèces exotiques envahissantes à éliminer en arrangeant les noms selon leur famille et par ordre alphabétique en collaboration avec le Ministre en charge de l'Education Nationale.

Les noms de ces espèces doivent être écrits en Kirundi.

5. Mémoire d'entente entre le Ministère de la Santé de la Fédération de Russie et le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida de la République du Burundi, présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

L'objectif de ce mémoire d'entente est de renforcer et développer la coopération paritaire et mutuellement avantageuse dans le domaine de la santé et de la science médicale sur la base de l'amitié entre les deux parties.

Les parties contribueront notamment au développement dans les domaines suivants :

- La prévention et le contrôle des infections ;
- La formation des spécialistes dans le domaine de la santé ;
- La prévention des maladies non transmissibles ;
- La protection de la mère et de l'enfant, etc...;

Après échange et débat, le projet de mémoire d'entente a été adopté.

6. Note concernant l'augmentation du capital social à la Banque de l'Habitat du Burundi (ex FPHU), présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Le Fonds pour la Promotion de l'Habitat Urbain (FPHU) a été créé en 1989 avec comme unique actionnaire l'Etat du Burundi avec un capital social de 100 millions de Fbu. Sa mission principale était le financement du premier logement en faveur des cadres et agents de l'Etat et des entreprises parapubliques.

A partir de 1993, le Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain est devenu une société mixte avec un capital de Quatre Cent Neuf (409) millions de Fbu réparti entre quatorze(14) actionnaires.

Actuellement, il a un capital de Treize Milliards Neuf Cent Trente Cinq Millions Six Cent Soixante Quinze Mille Deux Quatre Vingt Quatorze Fbu(13 935 676 294) réparti entre 27 actionnaires, dont 67,08 % appartiennent à l'Etat du Burundi.

Dans le souci de promouvoir l'habitat, le Gouvernement a recommandé que le Fonds se transforme en une Banque, ce qui lui permettrait de mobiliser plus de ressources.

Cela s'est réalisé cette année car le Fonds pour la Promotion de l'Habitat Urbain (FPHU) est devenu la « Banque de l'Habitat du Burundi » et a été agréée par la Banque de la République du Burundi.

C'est dans ce contexte que cette nouvelle banque souhaite mobiliser les ressources pour augmenter son capital, passant de 13 milliards de Fbu à 20 milliards et qui proviendront en premier lieu de l'apport des actionnaires actuels ou potentiels.

L'Etat du Burundi étant le promoteur et actionnaire principal, s'il veut maintenir 67 % des actions, il est indispensable d'augmenter son capital de Quatre Milliards Six Quatre Vingt Quinze Millions Six Cent Mille Fbu (4 695 600 000) afin de maintenir son niveau de représentativité au Conseil d'Administration.

A l'issue de l'analyse de la Note, le Conseil des Ministres a reconnu la nécessité que le Fonds devienne une Banque et a formulé les observations et les recommandations suivantes :

- Le processus de mutation du Fonds vers la Banque a été fait sans que l'Etat, actionnaire principal, ait été consulté par ses représentants dans les organes d'Administration du Fonds ;
- Il est nécessaire d'établir les responsabilités sur les manquements observés dans ce processus ;
- Une note détaillée expliquant le processus de mutation du Fonds vers la Banque est nécessaire ;
- Il faut s'assurer que les missions initiales du Fonds à savoir la promotion de l'habitat restent les mêmes ;
- Il faut faire en sorte que la Banque travaille réellement dans le souci de promouvoir l'habitat en rabaisant le taux d'intérêt pour qu'elle marque la différence par rapport aux banques commerciales ;
- Il faut s'assurer que le personnel remplit les conditions nécessaires exigées pour une Banque.

Le Ministre en charge des infrastructures va veiller à ce que le cadre légal régissant cette nouvelle structure soit mis en place et que les recommandations formulées soient mises en œuvre.

7. Note sur le démarrage de la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi (STNB), présentée par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Le gouvernement du Burundi et la société chinoise StarTimes Communication Network Technology Co Limited ont convenu de créer une société mixte chargée de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance du réseau de télédiffusion numérique ainsi que le remboursement du crédit contracté par le gouvernement burundais pour la mise en place du réseau de télédiffusion numérique.

Ladite société appelée Société de Télédiffusion Numérique du Burundi (STNB) a été effectivement créée en 2015, mais n'est pas véritablement fonctionnelle à ce jour en raison du manque d'organes de gestion.

Les statuts de cette société fixent son capital à 150 millions de fbu avec des actions réparties dans les proportions de 40% pour l'Etat du Burundi et 60% pour Startimes.

Le coût total du marché était de 32 600.000 dollars américains, crédit contracté par l'Etat du Burundi, qui a servi à la réalisation du projet.

Le démarrage de la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi reste impératif pour rendre opérationnelle la télédiffusion numérique et ainsi éviter la détérioration des équipements installés depuis 2016.

La présente note indique le nœud du problème, les démarches entreprises en vue de faire aboutir ce dossier ainsi que la feuille de route pour le démarrage effectif de la société.

Elle indique aussi les points qui n'ont pas trouvé de consensus et à négocier avec la partie chinoise, à savoir :

- La répartition des postes statutaires au sein du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi ;
- Le financement du budget de démarrage de la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi ;
- Le contrat liant la partie burundaise à la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de télévision numérique appartenant à l'Etat du Burundi ainsi que le remboursement du crédit.

Au cours de l'analyse de cette Note, le Conseil des Ministres a fait les observations suivantes :

- Il est urgent de rendre opérationnelle la Société de Télédiffusion Numérique au Burundi (STNB) le plus rapidement possible ;
- Il est indispensable de vérifier si les apports des deux parties permettent de rendre opérationnelle la société et si nécessaire, procéder à l'augmentation du capital par les actionnaires ;
- Il faut bien négocier la répartition des postes statutaires au sein du Conseil d'administration et de la Direction de la Société de Télédiffusion Numérique au Burundi (STNB) ;
- Il faut veiller à ce que les droits de l'Etat du Burundi soient sauvegardés en ce qui concerne la gestion de l'infrastructure car c'est sa propriété d'autant plus qu'elle a été mise en place sur le crédit qu'il a contracté ;
- Il est nécessaire de mettre en place une équipe d'experts pour évaluer les apports de chacun et auditer l'utilisation des fonds que la société Startimes a utilisés pour la mise en place de l'infrastructure ;
- Il faut que la Télévision Nationale soit toujours accessible gratuitement.

8. Divers

Dans les divers, le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a présenté une note relative à la fixation de la note minimale de réussite au concours national et les modalités d'orientation à l'enseignement post fondamental, Edition 2021.

Il a indiqué que la note minimale de réussite au concours national de certification et d'orientation est de 90/200, soit 45%.

Il a également indiqué les modalités d'accès à l'internat, dans les écoles d'excellence et dans les centres de formation professionnelle et dans les centres d'enseignement des métiers.

Le Conseil des Ministres a demandé qu'en termes d'effectif par classe, il faudrait le fixer à 50 élèves pour tenir compte des possibilités de redoublement.

En tenant compte de cette nouvelle orientation, la note minimale de réussite au concours national de certification et d'orientation de 45% pourra être légèrement modifiée à la baisse.

Fait à Bujumbura, le 26 août 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)